



Suivi de dette parent enfant

Par **franck91150**, le **13/03/2008 à 20:07**

mon fils est revenu vivre avec moi depuis que son pere l'a expulser de chez lui. le souci c'est qu'il a contracter des dettes (amendes impayes forfait de tel portable) les creanciers menace de lui saisir s'est biens mobilier alors qu'il en a aucun car il est heberges chez moi et son beau pere. risquons nous quand meme une saisie juste pour la seul raison de n'avoir pas voulu le laissez a la rue. pour info lors des dettes il avait 18 ans et aujourd'hui 19 ans. il est arrive chez nous il avait 18 ans et 10 mos.merci de votre reponse

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008 à 20:14**

Bonjour.

En principe, non, on ne peut pas vous saisir.

Maintenant, il se peut que l'huissier pratique une saisie chez vous mais dans ce cas là, il ne pourra saisir que les biens de votre fils si il y en a.

Par **franck91150**, le **13/03/2008 à 20:22**

merci de votre reponse rapide

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008** à **20:52**

Tout le plaisir est pour moi!